

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/06/47

Date de convocation L'an deux mil vingt six  
**3 juin 2026** le **LUNDI 15 JUIN 2026** à 18 Heures 30  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.  
**9 juin 2026**

Nombre de conseillers **Etaient présents :**  
Exercice : 27 Monsieur Stéphane FOURNIER  
Présents : 25 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –  
Votants : 27 Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Madame Sophie CAYET –  
Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –  
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –  
Monsieur Fouad AJARRAY – Monsieur Arnaud LEBOEUF – Madame Laëtitia NORMAND –  
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT –  
Monsieur Claude RICHARD – Monsieur Nicolas HALIPRET – Madame Hanène NEBATI –  
Monsieur Arthur FOURNIER

**Excusés :**  
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à M. Arnaud FICHEL  
Madame Mélanie TROCME qui donne procuration à M. Arthur FOURNIER

AU/SD **Secrétaire de séance :**  
Madame Sophie CAYET

**Objet : Demande de subvention Fonds de Travaux Urbains 2026**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du Contrat de ville, la commune peut bénéficier d'un financement de la Région Hauts-de-France pour des réalisations effectuées dans le cadre du « Fonds de Travaux Urbains ».

Ce type de dispositif associe les habitants dans des micro-projets d'amélioration de leur environnement quotidien. L'expérience des années précédentes a montré l'intérêt profond des médiolansais pour ce type d'action.

Afin de poursuivre cette démarche citoyenne et démocratique, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide de 10 000 € Hors Taxes auprès de la Région soit 50 % du budget alloué pour l'année, le reste étant abondé par les fonds propres de la commune.

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20260615-20260647-DE  
Date de télétransmission : 22/06/2026  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Aussi, il vous est proposé :

- D'adopter le dispositif FTU pour 2026
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Hauts-de-France
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales et financières liées à ce dispositif

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas lez Arras,  
Le 16 juin 2026  
Le Maire,  
Stéphane FOURNIER.



*[Handwritten signature]*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.*

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20260615-20260647-DE  
Date de télétransmission : 22/06/2026  
Date de réception préfecture : 22/06/2026